****

Face à la crise sanitaire que nous vivons et à ses multiples conséquences, ces derniers mois ont été éprouvants pour beaucoup d’entre nous, dans nos vies personnelles mais aussi pour notre communauté paroissiale et notre Eglise. Les mois prochains s’annoncent eux-aussi difficiles.

Les conséquences économiques sont très importantes. **Les messes célébrées en l’absence d’assemblées ont conduit à une baisse significative des quêtes, de -2 millions à l’heure actuelle, à l’échelle de notre diocèse**. Depuis le déconfinement, certaines personnes se déplacent moins et on constate ainsi un nombre moins important de fidèles le dimanche, et donc moins de quêtes.

Par ailleurs, **le report des baptêmes et des mariages a conduit à une diminution très importante des offrandes** faites habituellement à l’occasion de ces cérémonies.

**La situation financière du diocèse et de ses paroisses est donc très difficile, et le reconfinement risque de l’aggraver davantage.**

C’est pourquoi, nous sollicitons votre soutien. Si vous n’avez pas encore apporté votre participation au Denier de l’Église en 2020, c’est le moment de le faire. Si vous avez déjà fait un don, peut-être pouvez-vous le compléter par un nouveau don pour soutenir notre Eglise dans cette période si complexe ?

**Comme chaque famille, la grande famille de l’Église ne peut vivre que grâce à la solidarité de tous ses membres.**

**Vos dons au Denier sont déductibles des impôts en 2020**

Pour bénéficier d’une déduction de 66 % de votre don, vous devez adresser votre don avant le 31 décembre. Vous recevrez alors un reçu fiscal.

Vous pouvez remettre vos dons en espèces ou par chèque (*libellés à l’ordre de l’Association Diocésaine de Lille*) ou donner en ligne sur [donnons-lille.catholique.fr](file:///C%3A%5CUsers%5Cdehon%5CDownloads%5Cdonnons-lille.catholique.fr)

